

## AVIS PUBLIC

---

### Entrée en vigueur – Règlement numéro 2026-336

---

#### Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 avril 2026, le règlement numéro 2026-336 ayant pour titre « Règlement numéro 2026-336 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à prévoir les principales valeurs de la municipalité de Trécesson en matière d'éthique et les règles de déontologie qui doivent guider la conduite d'un membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité.

Le règlement numéro 2026-336 remplace le règlement numéro 2022-292, adopté le 21 juin 2022.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'année deux mille vingt-six.



Mario Morin  
Directeur général adjoint et  
greffier-trésorier adjoint